Éradiquons les violences sexistes et sexuelles (VSS) au travail et dans la société.

Dans nos entreprises et nos services publics, les comportements sexistes, le harcèlement et les agressions sont encore trop souvent étouffés, minimisés ou ignorés.

Le sexisme et les violences ne sont ni des « malentendus » ni des détails : ce sont des délits et des violations fondamentales de nos droits.

Aujourd'hui encore, en France, 9 % des viols ou tentatives de viols ont lieu au travail, 30 % des salariées ont été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail et 70 % de ces victimes de violences au travail déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur.

Pour celles qui parlent c'est très souvent la double peine : 40% estiment qu'après avoir parlé, la situation s'est réglée en leur défaveur, par une mobilité forcée voire un licenciement.

Aujourd'hui, même si la parole s'est libérée, trop souvent elle est négligée, dénigrée, combattue. Celles et ceux qui s'en emparent sont victimes de harcèlement sous toutes ces formes, menacées de violences aggravées. L'intimidation, les insultes, le mépris demeurent.

En ile de France, selon une étude menée par le centre Hubertine Auclert, ce sont 43% des salariées qui déclarent avoir été confrontées au moins une fois, à un fait de harcèlement sexistes au travail l'année écoulée,

- 16% déclarent avoir été victime de harcèlement sexuel
- 4% déclarent avoir été victimes d'agressions sexuelles ou de viol.

Sans compter que se rendre au travail est un facteur de risque supplémentaire puisque pour plus d'une victime sur 10, de viols, de tentative de de viols ou agressions sexuelles, l'agression a lieu dans les transports en commun. En Ile de France ce sont 7 femmes sur 10 qui y ont déjà été victimes de violence(s) sexiste(s) et sexuelle(s) au cours de leur vie.

De l'enfance à l'âge adulte, dans la famille, à l'école, dans les transports comme au travail, les violences sexistes et sexuelles forment un continuum qui s'enracine dans les rapports de domination patriarcale et appelle une réponse à la hauteur de leur caractère systémique, de la prévention à la réparation.

Depuis juin, la colère et l'indignation ont fait naître une mobilisation d'ampleur pour protéger les femmes et les enfants de toutes les formes de violences sexistes et sexuelles. Le 13 octobre, cette mobilisation a permis de remporter une première victoire avec l'adoption par l'Assemblée nationale de la proposition de loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles (VSS). Une avancée importante, fruit de la mobilisation féministe, associative et syndicale. Mais la bataille n'est pas terminée !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte pour l'élimination des violences contre les femmes, les Unions Régionales d'Ile de France CFDT, CGT, FSU, Solidaires et Unsa appellent à se mobiliser massivement dans la rue et sur les lieux de travail pour obtenir la mise en place immédiate de mesures efficaces contre les violences sexistes et sexuelles.

Ce que nous exigeons pour toutes et tous les salarié·es :

1. Le vote définitif de la loi intégrale et un budget à la hauteur dans le PLF 2027 : une loi sans moyens reste une coquille vide. Il faut des milliards pour la justice, la santé, l'éducation (EVARS) et le recrutement d'inspecteur·ices et de médecins du travail.
2.La mise à l'écart immédiate des auteurs présumés sur le lieu de travail, pendant des enquêtes indépendantes.
3.La protection de toutes les victimes, y compris les femmes étrangères sans papiers : rétablissement au Sénat de la protection contre les OQTF (articles 62 et 63 supprimés).
4. Au moins 10 jours d'absence rémunérée par an, sans perte de salaire, pour les salarié·es et agent·es victimes de violences sexistes et sexuelles ou de violences intrafamiliales, qu'elles soient subies au travail ou en dehors. Ces jours doivent pouvoir être pris de façon fractionnée pour consulter, se faire accompagner, engager des démarches ou se mettre en sécurité. L'accès à ce droit doit être possible sans dépôt de plainte, notamment sur présentation d'une attestation médicale ou associative.
5. Des temps de décharge dédiés et suffisants pour les référent·es chargé·es de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, dans le privé comme dans la fonction publique.
6.Une évaluation des risques de violences sexistes et sexuelles sur chaque lieu de travail, suivie de plans de prévention élaborés et suivis avec les représentant·es du personnel.

Rendez-vous le 25 novembre 18h30, 91 Rue de la Chapelle à Paris devant la Statue de Louise Michel, Rassemblement avec prises de paroles et chorale féministe.

Le 28 Novembre à 14h Panthéon - Manifestation à l'appel de Grève Féministe.